



Réparer, refaire une couverture

Par l'enchevêtrement de pignons et de croupes, les toitures participent à l'animation du paysage de la ville. Leurs formes et matériaux varient avec les styles de l'architecture. Les débords de toits protègent les murs des façades de la pluie et du soleil d'été, fonction caractéristique pour les édifices anciens. Les éléments du toit comme les cheminées, les ouvertures, les zingueries doivent être exécutés avec soin.

Les toitures de Figeac sont, dans la grande majorité des cas, au minimum à deux pans. Il est généralement recommandé que les faitages soient parallèles aux voies et que les bâtiments d'angle comportent une croupe.

Éléments liés au toit

Les débords de toitures sont à conserver et ne doivent pas être diminués. Les nouveaux débords devront être en saillie, bâtis à chevrons et à voliges en larges planches posées à plat et peintes.

Les corniches et les génoises existantes seront conservées et restaurées. Les corniches nouvelles seront en pierre.

Matériaux de couverture

Seules les tuiles canal ou plates, de terre cuite ou bien les ardoises sont autorisées. Les tuiles en ciment, «romanes» ou mécaniques sont interdites.

La majorité des bâtiments figeacois comporte des toitures de faibles pentes en tuile canal. La tuile plate est utilisée pour les toitures de forte pente, le plus souvent sur les tours, les tourelles d'escaliers.

Il convient d'éviter les «tuiles vieilles» par des patines artificielles dont l'aspect faux ancien perdure pendant des années. Quand leur état le permet, il faut conserver au maximum les tuiles anciennes en les mettant à couvert et disposer les tuiles neuves à courant.



Accessoires du toit

Les souches de cheminées anciennes en pierre seront conservées et restaurées. Les souches nouvelles seront enduites et surmontées d'un chaperon en tuiles.

Les dispositifs d'éclairage situés dans le plan de la toiture sont autorisés à condition que leur surface n'excède pas 1m² et qu'ils soient placés dans les deux premiers tiers du versant à compter de l'égout.

Les lucarnes et les tabatières peuvent être autorisées.

Les chiens assis (face verticale triangulaire) et les "skydomes" sont interdits.

Les conduits ou dispositifs d'aspiration et d'extraction doivent être regroupés dans des souches de forme rectangulaire en maçonnerie enduite.

La ventilation des combles peut être assurée par des tuiles chatières en terre cuite de même couleur que celles des tuiles de couvert.

Évacuation des eaux

Refaire les gouttières et descentes permet d'éliminer toutes les évacuations d'eau coudées, disgracieuses, présentes sur les façades. Elles devront être en zinc, ou en cuivre. Les plastiques et aluminium vieillissent mal et sont proscrits.